

MEUBLEZ-VOUS
avec les meubles de
MAMAN LOUISE
A FAIT SES MEUBLES
Elle possède un choix de
tout l'ameublement en gé-
néral. Joie d'une bonne
réputation et vend bon mar-
ché. Voir ses Magasins et
Ateliers:
178-179 bis, Rue de Lancy
ROUBAIX
Le bureau d'arrêté à la por-
te. Livraison gratuite par
voiture. Cote-Meuse et
Téléphone 97-47.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Nord et Extrémités: 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 75.00
France et Belgique: 3 mois, 22.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 80.00

ABONNEMENTS
REDACTION - ANNONCES

ROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tél. 24 et 206. Inter. 6.
TOURCOING: 33, rue Carnot. Téléph. 57.
LILLE: 2, rue Faidherbe. Tél. 67.07.

BOCK
MEYERBEER
35, Rue Keyserberg
ROUBAIX
Téléphone 421 et 2471

A LA CONFÉRENCE ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE DE GENÈVE

Crédit et coopération agricoles

OPINION DE M. JOUHAUX SUR LA RATIONALISATION

(Par dépêche particulière)

Genève, 17 mai.

Si la commission du Commerce attend encore le texte de son comité de rédaction, la commission d'Agriculture est entrée dans la voie des réalisations. En effet, elle vient de rendre sur pied un système de crédit agricole qui semble de nature à favoriser très efficacement la production agricole dans les pays peu fortunés: surprise d'autant plus agréable que le « Journal de Genève » le fait judicieusement remarquer ce matin — qu'on avait réuni cette commission surtout pour souligner l'importance de l'agriculture dans la production économique.

L'industrialisation n'étant souvent qu'une façon d'employer des activités que l'agriculture n'aborde pas, on peut attendre de cette initiative, une régularisation de la production de certains pays et un meilleur équilibre économique international.

Le texte de la résolution adoptée par la commission d'Agriculture vaut qu'on s'y arrête. Il préconise l'organisation du crédit agricole, qui mettra à la disposition des agriculteurs, les capitaux nécessaires à des conditions favorables. La meilleure formule serait l'organisation d'institutions de crédit appropriées où elles n'existent pas encore et de les développer, là où elles existent déjà.

La Coopération de Crédit serait l'adaptation la plus pratique. Cette coopération effectuerait les opérations au moyen des ressources que l'association lui aura permis de se procurer et d'accroître avec ou sans le concours des pouvoirs publics. D'autre part, la résolution recommande les ententes internationales entre les organisations coopératives agricoles, pour une série de produits pouvant permettre l'assainissement des marchés, la régularisation de la production et la stabilisation des prix à des niveaux satisfaisants pour l'équilibre entre la production et la consommation. Elle recommande aussi, à la S.D.N., en conclusion, que les efforts de la coopération agricole et de la coopération de consommation soient encouragés par la constitution d'un comité de représentation des organisations coopératives nationales internationales des agriculteurs et des consommateurs, comité qui sera chargé de dresser le programme des études à poursuivre et de la documentation à rassembler et de dégager pour des réalisations nouvelles, les enseignements des réalisations accomplies.

La réunion de la commission de l'Industrie est le gros événement de la journée de Mardi.

LA NATION EN TEMPS DE GUERRE

Le rapport de M. Klotz au Sénat modifie quelques points du projet voté par la Chambre

Paris, 17 mai. — A la réunion tenue par la commission de l'Armée du Sénat, M. Klotz, rapporteur du projet de loi voté par la Chambre, a soumis à l'examen de ses collègues, l'ensemble des textes préparés par ses soins. Le projet présenté respecte l'esprit de celui qui a été voté par la Chambre; sur certains points, toutefois, le rapporteur a cru devoir le préciser et le compléter.

M. Klotz spécifie que la loi en discussion n'est pas, à proprement parler, une loi militaire, et que sa conséquence n'est pas la militarisation totale de la nation. La loi est une loi civile, et les problèmes qu'elle doit résoudre sont de l'ordre politique, administratif et économique. La définition plus stricte du caractère de la loi entraîne un remaniement de son titre premier.

M. Klotz a supprimé la déclaration de principe au terme de laquelle tous les Français, sans distinction d'âge ni de sexe, doivent participer à la défense du pays.

Le rapporteur a cru également devoir renoncer à la mobilisation de groupements légalement constitués, et à la mobilisation de l'activité morale et intellectuelle du pays.

Au regard des personnes, le projet établit une distinction très nette entre les personnes soumises aux obligations militaires et celles déchargées des mêmes obligations. Le sort des premiers est réglé par la loi de recrutement; en ce qui concerne les seconds, il ne peut être question que de réquisition de leurs services par l'autorité civile, dans la mesure où ces services sont jugés utiles à la défense nationale.

La nouvelle rédaction prévoit, en temps de guerre, le fonctionnement de commissions spéciales de contrôle, obligatoirement consultées sur la fixation des salaires et complémentaires pour juger les réclamations.

En ce qui concerne les biens qui peuvent être requis pour les besoins de la défense nationale, cette réquisition n'est cependant que comme une mesure d'exception. Le projet présente le principe de la rémunération de l'indemnité représentative de la valeur de la chose livrée ou requise, valeur pouvant être majorée de primes déterminées.

Le projet, après avoir fixé les divers éléments qui entreraient dans le calcul des prix, prévoit en cas d'accord ne pouvant se faire, un recours à l'arbitrage. Le rapporteur précise que la loi en discussion tend à une adaptation de l'activité économique du pays, aux besoins du temps de guerre et non pas à une étatisation, comme cela a été à tort affirmé.

La mainmise de l'État sur les moyens de production n'est envisagée que comme une arme destinée à réduire les écarts irréductibles

En effet le comité de rédaction a terminé sa résolution sur la rationalisation.

M. Loucheur, dans l'interview d'hier, n'a pas dissimulé combien cette question est délicate. La séance d'aujourd'hui prouve le bien fondé des déclarations que je vous ai rapportées hier. Vous recevrez, d'autre part, le texte sur lequel la sous-commission avait pu s'accorder. Or, les délégués Danois, Finlandais, Norvégiens et Suédois, ont, au début de la séance, apporté un projet assez différent, notamment en ce qui concerne la question ouvrière. Ce projet inattendu a soulevé, dans l'assemblée une vive émotion. Tour à tour, M. John Olov, J. Dhanson, trésorier de la Confédération du Travail (Suède), M. Mertens, secrétaire général de la Commission Syndicale Belge, M. Loucheur, se sont élevés contre le texte scandinave. A l'heure actuelle, la discussion continue.

Il nous paraît intéressant aujourd'hui de vous adresser l'opinion de M. Jouhaux, secrétaire général de la Confédération Générale du Travail, sur la rationalisation :

« Pour nous, représentants de la classe ouvrière, a déclaré M. Jouhaux, la résolution présentée par le comité de rédaction, nous apparaît comme un minimum, en ce qui concerne les avantages réservés au prolétariat et je ne l'accepte que comme tel. C'est vous dire que nous ne pouvons admettre le texte proposé par les patrons des pays scandinaves. Si même des modifications étaient faites dans le texte primitif, je ne pourrais pas le voter. Enfin, je considère que la rationalisation doit avoir pour conséquence une diminution du prix de revient, mais pas une diminution du prix de vente, en envisageant une augmentation des salaires. Si la résolution doit être interprétée comme une constatation de fait, elle ne saurait être avalisée par nous.

« En outre, j'envisage la collaboration du travail, non comme la collaboration du personnel, mais plutôt syndicale, la deuxième, en effet, implique une responsabilité morale qui n'existe pas dans la première. »

Il est malaisé de prévoir quelle solution apportera la commission au rapport présenté sur la rationalisation. Pourtant les délégués français paraissent généralement partisans du texte pur et simple du comité de rédaction. En tout cas, il nous paraît injuste d'en retrancher quelque-uns des avantages préconisés pour le bien-être des travailleurs. Si sur ce point nous sommes d'accord avec M. Jouhaux, il nous paraît difficile de concilier une diminution du prix de revient et une augmentation des salaires.

JEAN REBOUX.

tibles ou comme une exception en cas de nécessités particulières.

En ce qui concerne l'organisation des pouvoirs publics, le projet présenté par M. Klotz souligne la nécessité d'assurer, dans les cabinets de guerre, la concentration de l'autorité et de marquer le rôle prépondérant du président du conseil.

M. Klotz prévoit l'organisation administrative du territoire dans le cadre administratif existant, le préfet étant dans le département, le représentant né du gouvernement. Un délégué de l'autorité militaire, auprès du préfet, assurera la collaboration indispensable entre les deux pouvoirs.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. Poincaré interviendra-t-il dans le débat sur le tarif douanier?

Paris, 17 mai. — Les ministres, réunis en Conseil de Cabinet ce matin, se sont entretenus des diverses éventualités qui pourraient se produire cet après-midi au cours du débat sur la réforme douanière, et notamment des conséquences que pourrait avoir, s'il était confirmé, le dépôt par M. Vincent-Auriol d'une motion d'ajournement du projet.

Nous croyons savoir que le gouvernement, ignorant le texte précis de la motion, a résolu de laisser à M. Bakonowski le soin de s'inspirer des circonstances et de répondre aux différentes questions, en insistant sur l'intérêt du vote rapide du tarif douanier.

D'autre part, il semble que si le débat était porté sur le terrain politique, ce serait le Président du Conseil qui répondrait au nom du gouvernement.

UN ÉCHAFAUDAGE S'ÉCOULE A LA GARE DU NORD, A PARIS

Trois ouvriers grièvement blessés

Paris, 17 mai. — Ce matin, vers 11 h., à la suite de la rupture d'un échafaudage installé dans la cour de la consigne d'arrivée, à la gare du Nord, trois ouvriers ont été précipités d'une hauteur de dix mètres. Relevés dans un état très grave, les trois blessés ont été transportés à l'hôpital Lariboisière.

Ce sont: M. Lucien Dubourg, Paul Cuvillier, demeurant à Chelle, et Georges Véron, 25 ans, demeurant à Aubervilliers.

Les inondations en Amérique

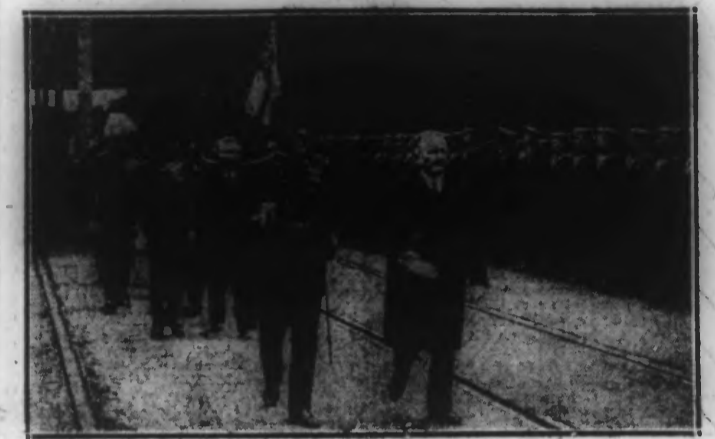
La digue du bayou des Glaises s'est rompue sur soixante kilomètres

Le désastre du Mississippi a reconquis la première place dans les journaux. La digue du bayou des Glaises s'est rompue sur son entière longueur de soixante kilomètres. L'épave d'eau accumulée dans les trois paroisses au nord-est de la Louisiane, ne trouvant plus aucun obstacle devant elle, se précipite avec une violence extrême vers le sud, à travers l'opulente région sucrière que peuplent une centaine de mille habitants.

M. DOUMERGUE EN ANGLETERRE

LA VISITE A OXFORD

La remise au Président de la République et à M. Briand du titre de « Doctor of Civil Law ». — Les allocutions



L'ARRIVÉE A DOUVRES
Le président de la République passe en revue les marins formant le piquet d'honneur. Au second plan: le prince de Galles, en uniforme de colonel des Welsh Guards, et M. Briand. Derrière le prince, le maréchal Douglas Haig. (D'après « Excelsior »).

Londres, 17 mai. — A 10 h., le président de la République, accompagné de M. Briand, de sa suite et de ses personnalités anglaises attachées à sa personne par le roi, a quitté en automobile, le palais de Buckingham, pour se rendre à Oxford, où il est arrivé à midi au Collège de All Souls (toutes les âmes).

La pluie qui est tombée toute la nuit, a préparé une route superbe, et la campagne que traverse le Président dans les comtés de Middlesex et de Buckingham, est d'un magnifique vert tendre.

Le ciel est même tout à fait propice et c'est par un beau soleil que les voitures royales traversent ce vaste parc qui forment les prairies et les champs.

AU COLLEGE DE « ALL SOULS »

Le Président, qui est accompagné de M. Briand, de M. de Pleurain, ambassadeur de France; de M. Léger, ministre plénipotentiaire; de M. Michel, secrétaire général de la Présidence; de M. de Fonquière, ministre plénipotentiaire et directeur du protocole, ainsi que du contre-amiral Vedel, est reçu à son arrivée à midi 30 par Sir Austen Chamberlain, qui a revêtu la robe universitaire rouge, et par le chancelier de l'Université, le vicomte Cave, ancien avocat, ancien député conservateur aux Communes.

Latiniste et Helléniste, le vicomte Cave est un érudit de la langue française, ainsi que de sa littérature.

Le chancelier est entouré des professeurs de l'Université.

Après avoir passé en revue le cortège d'honneur des élèves officiers volontaires de l'Université d'Oxford, le Président et M. Briand sont conduits chez le vice-chancelier, M. Pemberton, dont la maison fait partie de « All Souls ». Des chambres y ont été préparées pour le Chef de l'Etat et le ministre des Affaires Etrangères, qui y prennent quelques instants de repos.

M. Doumergue et Briand, qui sont vivement acclamés par les jeunes étudiants, parcourent avec un intérêt manifeste les pittoresques bâtiments, qui datent du XVII^e siècle. Toute cette visite, qui dure environ une demi-heure, est suivie d'un rapide coup d'œil sur les sites riants des alentours, en particulier, d'Oxford.

Le Président va revêtir sa robe rouge, dans la chambre de l'archevêque d'York qui est un « fellow » de l'Université. Puis il redescend sur la pelouse de la cour d'honneur, véritable tapis vert, où il retrouve M. Briand qui, lui aussi, a pris la robe de docteur qui, détail amusant, lui a été obligamment prêtée par Sir Austen Chamberlain.

Le Président, M. Briand, le maréchal Haig, lord Cave, tous les membres de l'Université, forment un groupe des plus pittoresques.

LE LUNCH

A midi 45, le lunch est servi dans la salle à manger des « All Souls », déjeuner d'honneurs exclusivement.

Le déjeuner est tout à fait intime, et il n'est prononcé aucun discours. On porte seulement les deux toasts traditionnels au Roi et au Président. Après quoi le Président remercie en quelques mots.

LES CEREMONIES UNIVERSITAIRES

M. Doumergue et M. Briand, Sir Austen Chamberlain, le maréchal Haig, entourés des professeurs de l'Université d'Oxford, quittent à 14 h. le collège des « All Souls ».

Le cortège se forme pour se rendre à pied, à la salle des conférences du « Sheldonian Theatre » où se déroulent les diverses cérémonies universitaires.

L'entrée au « Sheldonian Theatre » aux accents de la « Marseillaise », jouée par le grand orgue est des plus solennelles.

M. Briand est alors conduit à la « Divinity School » (Ecole de Théologie), tandis que le Président est entré dans la salle des conférences.

Le protocole qui régit la réception d'un Chef de l'Etat est, en effet, différent de celui pour un ministre.

M. Doumergue entre donc seul dans la salle des conférences, où il est invité à s'asseoir sur le fauteuil du Roi.

La cérémonie étant terminée, l'orateur public va chercher M. Briand.

L'entrée du Ministre français donne lieu à une manifestation de sympathie unanime et prolongée.

Son diplôme lui est remis tandis qu'il reste debout au pied de l'estrade, devant le fauteuil du chancelier.

L'Assemblée approuve la nomination de M. Briand, qui sera la main du chancelier et gravit les degrés pour aller aux côtés du Président de la République, prendre siège parmi les docteurs.

ALLOCATION DE LORD CAVE

Lord Cave se lève alors et dans une brève allocution en anglais qu'il termine en français exprime les sentiments de respect qui animent l'Université d'Oxford à l'égard du Président de la République Française, en même temps qu'il évoque les liens sincères qui unissent les deux pays.

Lord Cave conclut par quelques mots à l'adresse de M. Briand dont il rappelle la participation précieuse à l'œuvre de la paix.

Tous les assistants se lèvent alors et, se tournant vers M. Doumergue, l'applaudissent longuement.

REPONSE DE M. DOUMERGUE

Dans sa réponse, le Président de la République a tenu d'abord à dire sa profonde gratitude pour l'honneur qui lui est fait en ce moment, après tant de personnages illustres, docteur en droit civil de la vieille et célèbre Université.

Je sais, a-t-il ajouté, combien son passé est chargé de gloire. De votre Université, véritable école des sciences politiques, sont sortis et sortent sans cesse, les grands hommes publics, les grands administrateurs de l'Empire britannique. Les études latines, vous n'avez montrées dans cette cérémonie même, combien vous les honorez.

Je me réjouis de voir que les hommes éminents qui, depuis des siècles, dirigent tout à tour cette Université, l'une de celles où l'on étudie le mieux la langue et les lettres anglaises, ont jugé bon d'y maintenir au premier rang la culture latine et la culture grecque comme base de formation intellectuelle et d'éducation, et d'y réserver une place à la culture française.

M. Doumergue, Messieurs les Grecs, et honorez dans cette maison, nous ont appris que la plus belle des qualités était la mesure. Aussi bien n'est-ce pas un discours que je voulais prononcer, mais un remerciement en vous disant le souvenir inoubliable que je garderai toujours de votre réception.

Je disais au Président de la République est évidemment compris par la presque unanimité de ses érudits auditeurs qui applaudissent à plusieurs reprises.

LE RETOUR A LONDRES

A 15 h., le Président de la République est reparti pour Londres en automobile, au milieu des acclamations frénétiques des curieux qui se trouvaient à la sortie de l'Université.

Des mineurs allemands ensevelis sous un éboulement

Onze tués

Berlin, 17 mai. — Dans la mine Barbara, près de Mahrtsdorf (Ostrau), douze mineurs ont été ensevelis sous un éboulement. Onze d'entre eux ont été tués; le douzième est lui-même grièvement blessé.

VISITEZ LES GROTTES DE MAN ET DE ROCHAERT (Belgique). La plus grande curiosité naturelle du monde. Fortes réductions aux sociétés, écoles, etc... Ecrire 8 jours d'avance, 37101

UNE NOUVELLE RÉVOLUTION EN GRECE

Belgrade, 17 mai. — Selon une dépêche de Stroumitza, frontière serbo-grecque, au « Journal » et « Novosti », de Belgrade, la révolution aurait éclaté en Grèce.

Des combats entre les monarchistes et les groupes gouvernementaux, auraient eu lieu au Pirée et Samos serait en révolte. Jusqu'à présent, il n'y a aucune confirmation de cette nouvelle.

Une organisation soviétique d'espionnage en Autriche

On vient de découvrir à Vienne une importante affaire d'espionnage soviétique manifestement en rapport avec le vaste système d'espionnage organisé par le gouvernement de Moscou à travers l'Europe.

La police a arrêté un Hongrois, du nom de Bakony, qui se disait conseiller de la légation et qui avait ses grandes et petites entrées à la légation des Soviets, à Vienne.

Les millions du duc Charles de Brunswick

reviendront-ils à des Roubaisiens?

COMMENT LES BRUNSWICK DE ROUBAIX ONT RETROUVÉ LEUR FILIATION PRINCIÈRE

De père en fils, la famille Brunswick dont les derniers descendants habitent Roubaix, s'est transmise le souvenir de ses brillantes origines. Mais ces souvenirs étaient assez imprécis.

A LA VEILLÉE

Le grand-père, à la veillée, parait les belles histoires qu'il contait à ses petits-enfants. Leur disait que son arrière-grand-père à lui avait connu une vie fastueuse, qu'il possédait maints châteaux en Belgique, de vastes domaines, des équipages magnifiques. Et il ajoutait:

— Si vous étiez tenaces, vous ne devriez plus travailler et la vie vous serait douce à vous aussi; comme elle le fut à nos ancêtres. Vous ne feriez pas trois pas à pied et vous jetteriez de l'or par les fenêtres sans jamais vous arrêter (sic).

Il rappelait aussi que Jacques Brunswick, qui succéda à Oostacker en 1703, combattit en 1715 sous les ordres du maréchal Ney à la bataille des Quatre-Bras contre le duc Guillaume-Frédéric de Brunswick, qui tomba mortellement frappé au cours de la lutte.

Mais ce n'était là que des reminiscences vagues. La famille Brunswick ne disposait ni des loisirs ni du pécule qu'aurait exigés la recherche de sa filiation et elle était condamnée à vivre dans la médiocrité.

En fait de patrimoine princier, elle n'avait d'autre satisfaction que celle de contempler, dans un cadre soigneusement conservé, les armoires duciales des Brunswick. Elle ne pensait point alors qu'un jour il lui serait donné de pouvoir prouver ses origines princières.

PENDANT LA GUERRE

L'honnêteté des noms n'avait d'ailleurs pas passé inaperçue des Allemands durant l'occupation. Lorsque les Brunswick présentèrent leur carte d'identité aux revues d'appels, ils s'entendirent fréquemment dire:

— Vous vous appelez Brunswick. Mais c'est un nom de haute noblesse allemande. Ils avaient soin de protester de leur nationalité française; mais les occupants ne l'entendaient pas toujours de cette oreille. Un officier insinua un jour qu'il les considérait comme des déserteurs.

Nous concitoyens n'avaient d'ailleurs aucune peine de prouver qu'ils étaient aussi Français que quiconque et que la nationalité des ducs de Brunswick n'était pas forcément la leur.

L'un des Brunswick, prisonnier en Allemagne pendant la guerre, avait sollicité son rapatriement comme soldat. Cette autorisation lui fut longtemps refusée, car les Allemands ne prétendaient pas qu'il fut Français. Ce n'est que grâce à l'intervention d'une mission espagnole qu'il put enfin gagner la Suisse, puis la France.

DES RECHERCHES LABORIEUSES

En juillet 1925, à la lecture d'un article paru dans le « Journal de Roubaix » à propos de l'affaire de Ciry, deux Roubaisiens, M. et M^{lle} Landrieux, entrepreneurs bouilliers de Helms, 74, se rappelaient avoir lu au cours de l'occupation allemande, sur la feuille de maison d'un de leurs voisins, le nom de Brunswick. Celui-ci leur avait

A LA CHAMBRE

LA REVISION DU TARIF GÉNÉRAL DES DOUANES

Paris, 17 mai. — M. Frédéric Brunet ouvre la séance à 15 h. 10.

LE TARIF DOUANIER

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant révision du tarif général des douanes.

Les demandes d'ajournement

Le Président fait connaître qu'il est saisi de trois demandes d'ajournement. M. Bokanowski déclare que le Gouvernement s'oppose pas à ce que la discussion du tarif douanier proprement dit soit ajournée jusqu'à son retour de Madrid, qui aura lieu dans les premiers jours du mois de juin.

Le ministre insiste cependant sur la nécessité de voter la loi, cette loi devant permettre au Gouvernement de négocier plus facilement avec les Gouvernements étrangers.

La Chambre adopte la motion Nogaro, ajournant la discussion jusqu'à ce que la Commission des Finances ait statué.

On revient à la loi douanière dont on discute quelques articles. La suite de la discussion est renvoyée à une date ultérieure.

La propagande néo-malthusienne par certaines institutrices publiques

M. Pernet pose au ministre de l'Instruction publique une question sur les mesures qu'il compte prendre, pour mettre fin à la propagande anti-conceptionnelle à laquelle se livrent certaines institutrices publiques.

Il donne lecture de l'article qui a été relevé dans un bulletin édité par un groupe d'institutrices, et qui fait l'apologie du néo-malthusianisme.

M. Harrot. — Des que l'article signalé par M. Pernet a été connu, il a provoqué chez moi le même sentiment de réprobation et la même indignation. M. Pernet me demande de dire quelles mesures je compte prendre pour réprimer une telle propagande. J'ai le droit de lui répondre que ces mesures sont prises.

En effet, cet article a été déposé à la justice.

Les demandes en autorisation de poursuites contre six députés communistes

Le Président fait connaître qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre six membres de la Chambre. Cette demande est renvoyée pour examen à la Commission compétente.

La Chambre décide ensuite à mains levées de discuter, jeudi matin, le projet de loi sur les accidents de travail et jeudi après-midi le projet de loi militaire.

La séance est levée à 19 h. 30. Séance jeudi matin à 9 h. 30.

d'ailleurs dit, à l'époque, qu'il descendait en ligne directe des ducs de Brunswick.

La leur conseilèrent vivement d'entreprendre des recherches, d'autant plus que l'héritage contesté de Grand, du duc Charles de Brunswick pouvait bien être l'enjeu de ce travail.

Mais ce n'était point une mince besogne, car ils n'avaient en tout et pour tout qu'un simple livret de mariage. C'est avec cet unique document que les premières recherches furent effectuées en Belgique.

Après plusieurs mois de recherches à travers la Belgique, de multiples visites aux bureaux de l'état-civil de Gand, Oostacker, Overysche, aux archives nationales de Bruxelles et la Flandre Orientale, les dévoués Roubaisiens qui s'étaient chargés des recherches avaient pu remonter dans l'ascendance des Brunswick jusqu'en 1735.

Et même temps, grâce à l'obligeance de plusieurs archivistes distingués de Belgique, ils étaient en possession de l'arbre généalogique des Brunswick depuis Magnus II, dit Berquinus, jusqu'aux environs de l'année 1700.

Il restait à établir la soudure. Ce fut évidemment une tâche ardue et délicate. Malgré des démarches sans nombre, il semblait impossible de retrouver dans les archives le nom de François de Brunswick-Lunebourg, père de Pierre de Brunswick. Ce n'est que grâce aux compilations laborieuses d'un savant géographe belge qu'un fil par découvrit trace de l'existence de François de Brunswick.

Ce dernier était mort vers 1746. Il avait un unique enfant, héritier du nom, qui fut confié aux bons soins de son oncle, Ferdinand de Brunswick-Lunebourg, seigneur de Schoonenberghe, chanoine du chapitre de la cathédrale Saint-Basile à Gand, où l'on peut encore voir le somptueux tombeau qu'il s'était fait ériger dans la chapelle dite « d'Adam et Eve ».

Pierre de Brunswick n'avait pas dix-huit ans quand mourut son oncle et tuteur. Il tomba plus tard dans la misère. Il épousa le 20 octobre 1757, Fétionnelle d'Estime, veuve de son père et de son oncle, et mourut à Oostacker le 13 septembre 1768. C'est à partir de lui que les Brunswick abandonnèrent la particule et tombèrent dans l'oubli.

UN DUC MÉDAILLÉ DU TRAVAIL
Rien n'empêche sans doute qu'ils reprennent aujourd'hui leur véritable nom et leur titre. M. François Brunswick pourrait donc s'appeler désormais duc François de Brunswick. Il est actuellement le chef de la famille Brunswick, qui comprend huit frères et sœurs. La seconde branche est formée par la famille Allouas-Brunswick, qui a cinq frères et sœurs, dont l'une est au Carmel de Roubaix.

M. François Brunswick, qui habite 71, rue Charlemagne, à Roubaix, est depuis quarante années contremaître de teinturerie à la S.A.T.A.I.N., boulevard de Belfort, où dès son arrivée il s'était acquis l'estime masculine des patrons et des ouvriers par sa modestie, son affabilité et son goût du travail. Il porte d'ailleurs fièrement le médaillon du Travail.

Et quel qu'il advienne, ne sera-ce pas toujours son plus beau titre de gloire?

LA TRAVERSEE DE L'ATLANTIQUE

ACOSTA PILOTERA L'AVION DE BYRD

New-York, 17 mai. — L'aviateur Acosta qui, avec Chamberlin, détient le record mondial de la durée, a été choisi comme pilote du monoplane « America » qui doit tenter le vol New-York-Paris.

L'équipage de l'« America » qui est maintenant au complet, comprend Byrd, navigateur; Acosta, pilote; le lieutenant Noville, radiotélégraphiste et un mécanicien.

Le conseil général de France a visé les passeports des membres de l'équipage, sans leur faire payer la taxe de dix dollars.

L'AVION TROUVÉ EN MER APPARTIEN A L'ANGLETERRE

Londres, 17 mai. — Les débris de l'avion trouvé par un vapeur allemand dans la mer du Nord, sont ceux d'un avion britannique de bombardement, contraint d'atterrir, samedi, sur les sables de Dogs Head, au large de Skegness et dont les cinq aviateurs ont été recueillis sur un bateau de pêche.

AU PAYS DU « KOLOSSAL »

Un super-Goliath de 10.000 CV pourrait transporter 170 personnes de Berlin à New-York,